



Service de Santé au Travail
de Lot et Garonne



Agence Recherche et Développement de l'Insertion
par l'Economique de Lot et Garonne

COMPTE RENDU REUNION DEPARTEMENTALE S'APPROPRIER ET AGIR

Ateliers collectifs « Sécurité, hygiène et codes professionnels »
avec le CIST 47 (Comité Interentreprises pour la Santé au Travail du Lot et Garonne)

Lundi 1 juillet de 14h00 à 16h30

Au service de santé D813 ZAC Croix de Lugat – 47200 Saint Pardoux du Breuil

Etaient présents :

Sophie BELLOC, CIP (AIPIS), **Cédric DUREAU**, directeur (ASE), **Hélène GUIET**, directrice (COUP DE POUCE SERVICES), **Eve PERRIMON**, CIP (GIC CONFLUENT), **Thomas AVI**, directeur et **Alexis KRENTNER**, encadrant technique (LE CREUSET), **Grégoire BELLANGER**, directeur, **Virginie LARRIEU**, encadrante technique et **Marie FABRE**, coordinatrice (MENAGE SERVICE), **Khaled SI TAYEB**, responsable services et **Mahieddine KAHALLESSANE**, responsable (REGIE AGEN), **Délia GONZALES**, coordonnatrice socio prof. (REGIE VALLEE DU LOT), **Frédéric DUPART**, directeur et **Sophie VERGEZ**, CIP (SEML Du Confluent),

Co animation :

Stéphanie VAIDIE : Ingénieur Hygiène et Sécurité CIST 47
Véronique COLLIN : Formatrice / IPRP CIST47
Caroline RAGAZZI : Chargée de mission RH ARDIE 47.

Compte rendu de la réunion du 1^{er} Juillet 2019

1. **Objet de la réunion et déroulement**
2. **Présentation des missions du Service de Santé au Travail**
3. **Présentation de l'action proposée aux SIAE**
4. **Témoignage des expériences menées**
5. **Format et contractualisation d'une sensibilisation auprès des SIAE**
6. **Proposition du calendrier et positionnement des structures volontaires**
7. **Annexe : diaporama de la réunion**

1. **Objet de la réunion et déroulement**

Réunion partenariale (CIST 47 et Ardie 47) d'information destinée aux permanents des différentes structures d'insertion de Lot et Garonne sous la coordination d'ARDIE 47. Cette réunion a pour objectif de présenter les ateliers de sensibilisation du CIST 47 adaptés aux salariés des différentes structures en situation d'insertion sur le champ « Sécurité, hygiène et codes professionnels ». Elle permet aux structures de se présenter auprès de CIST 47 et réciproquement.



Cette réunion s'inscrit à la fois :

- dans le cadre d'un travail conduit par Ardie 47 avec les SIAE du département organisé suite aux remontées des SIAE sur les difficultés d'accompagnement socio professionnel face aux évolutions des comportements et codes sociaux du public accompagné.
- et s'appuie sur des expériences de sensibilisation menées par le CIST 47 auprès de salariés en insertion.

2. Présentation des missions du Service de Santé au Travail

- Missions du médecin du travail et de l'équipe pluridisciplinaire (intervenants en entreprise)
- **Toute demande d'intervention doit être faite auprès du médecin du travail**
- La sensibilisation est un service rendu auprès de la structure.

Les intervenants du Service de Santé au Travail :

- **Pôle médical :** Médecins du travail, Infirmier(e)s du travail, Assistantes Médicales
- **Pôle pluridisciplinaire :** Techniciennes Hygiène et Sécurité, Ingénieurs Hygiène et Sécurité, Ergonomes, Psychologues du Travail, Assistante sociale, Formatrices

† SURVEILLANCE MEDICALE SIMPLE (Cas général) :	
Visite d'information et de prévention (embauche) ↓ dans les 3 mois maximum suivant la prise de poste - par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)	Visite d'information et de prévention (périodique) ↓ dans les 5 ans maximum - par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)
† † SURVEILLANCE MEDICALE ADAPTEE : <u>(-18 ans ; travailleur de nuit ; agents biologiques pathogènes groupe 2 ; champ électromagnétique)</u>	
Visite d'information et de prévention (embauche) ↓ avant la prise de poste - par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)	Visite d'information et de prévention (périodique) ↓ dans les 3 ans maximum – par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)



<u>apprentis</u>	
dans les 2 mois suivant l'embauche – par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)	dans les 3 ans maximum – par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)
<u>travailleurs handicapés</u>	
dans les 3 mois suivant la prise de poste – par un médecin (délivrance d'une attestation de suivi)	dans les 3 ans maximum – par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi)
† † † SURVEILLANCE INDIVIDUELLE RENFORCEE : <u>(amiante ; plomb ; C.M.R ; agents biologiques groupe 3 et 4 ; rayonnements ionisants cat. B ; hyperbare ; risque de chute/montage-démontage échafaudage ; CACES ; habilitation électrique ; jeune/travaux interdits ; manutention manuelle > 55kg sans aide mécanique)</u>	
Examen médical d'aptitude (embauche) ↓ avant la prise de poste – par un médecin (délivrance d'un avis d'aptitude)	Entretien intermédiaire (périodique) ↓ dans les 2 ans maximum – par un médecin ou une infirmière (délivrance d'une attestation de suivi) Examen médical d'aptitude (périodique) ↓ dans les 4 ans maximum – par un médecin (délivrance d'un avis d'aptitude)

Précisions : Visites médicales

- **Visite de reprise dans un délai de 8 (jours) :**
 - après Maladie ou Accident du Travail (arrêt de 30 jours ou plus)
 - après Maladie Professionnelle
 - après maternité
- **Visite de pré-reprise :** à la demande du salarié, de son médecin traitant ou du médecin conseil de la CPAM durant l'arrêt de travail.
- **Visite à la demande** du salarié
- **Visite à la demande** de l'employeur
- **Visite de l'entreprise et établissement de la fiche d'entreprise**
- **Conseils** en matière de prévention des risques professionnels
- **Etudes de postes**, aménagements de poste
- **Actions menées** dans le cadre de la pluridisciplinarité
- **Participation** aux réunions CHSCT / CSE



3. Présentation de l'action proposée aux SIAE

Véronique Collin fait un petit historique de la demande initiale. Un support de la démarche est présenté et commenté par les intervenantes du CIST47. Le support est remis en fin de session aux représentants des structures.

4. Témoignages des expériences menées

Deux structures de l'IAE ont témoigné de leurs expériences de collaboration avec le CIST47 au sujet d'ateliers collectifs proposés aux salariés en insertion : Cédric DUREAU (**ASE, ACI**) et Sophie BELLOC (**AIPIS, AI**). Ils font part de leurs expériences en matière d'organisation de ces ateliers et d'impact sur les équipes. Les retours des actions menées sont encourageants tant auprès des salariés en insertion que des permanents.

Exemple de points positifs :

- Organisée au sein du Service de Santé au Travail
- Animée par les intervenantes du Service de Santé au Travail
- Echanges et préconisations sur des situations concrètes issus du terrain
- Evolution de certains comportements
- Evolution des moyens de prévention proposés par la structure
- Etc ...

5. Format et contractualisation d'une sensibilisation auprès des SIAE

Se référer au support de présentation (en fin de document)

*Une **visite au préalable sera indispensable** pour une adaptation du support au plus près des particularités de la structure ainsi que **la participation de la direction et/ou encadrement** à l'atelier.*

Pour toute sensibilisation la demande sera formulée par écrit aux adresses suivantes :

stephanievauidie@cist47.fr et veroniquecollin@cist47.fr



6. Proposition du calendrier et positionnement des structures volontaires

Les structures volontaires se sont positionnées sur un calendrier prévisionnel joint ci-dessous

CALENDRIER DES SESSIONS DE SENSIBILISATION 2019

SECTEUR DE MARMANDE

Lieu : CIST 47

	mardi 24 septembre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	AIPIS	non
	MG2II	5 personnes
Après Midi de 13h00 à 17h00	SEML	10 personnes

	jeudi 7 novembre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	AIPIS	10 personnes
Après Midi de 13h00 à 17h00	SEML	10 personnes

SECTEUR DE VILLENEUVE SUR LOT

Lieu : REGIE DE TERRITOIRE

	mardi 8 octobre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	REGIE VALLEE DU LOT	10 personnes
Après Midi de 13h00 à 17h00	AIPC	7 personnes

	mardi 26 novembre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	?	?
Après Midi de 13h00 à 17h00	REGIE VALLEE DU LOT	5 personnes



SECTEUR D'AGEN

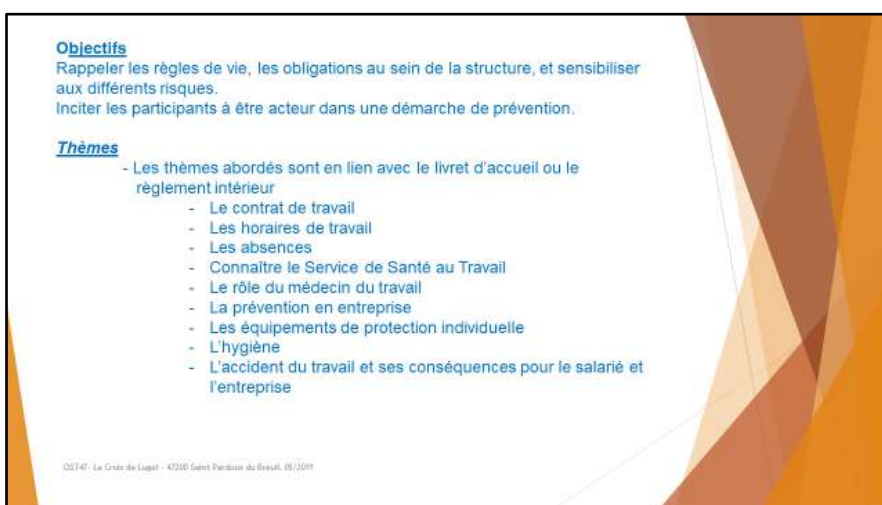
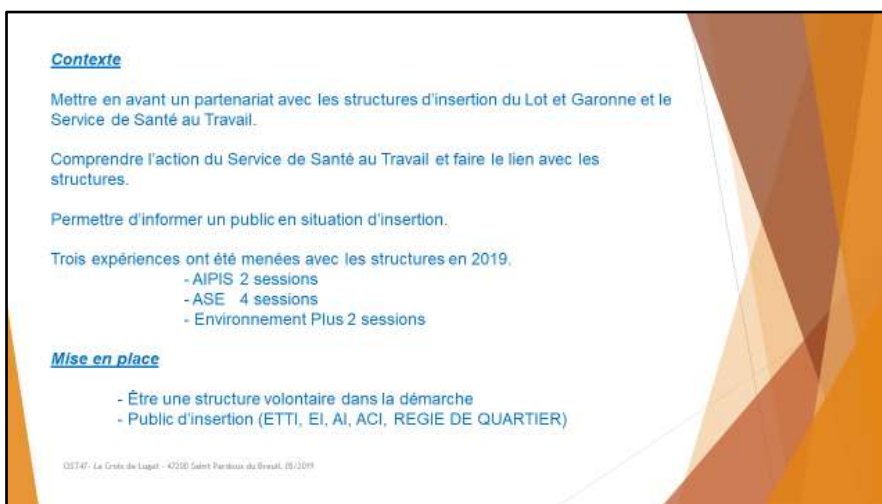
Lieu : CHAMBRE DES METIERS

	vendredi 11 octobre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	APREVA	3 personnes
	LE CREUSET	7 personnes
Après Midi de 13h00 à 17h00	MENAGE SERVICE PARTICULIERS	5 personnes
	COUP DE POUCE SERVICES	5 personnes

	vendredi 15 novembre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	LE CREUSET	7 personnes
Après Midi de 13h00 à 17h00	REGIE DE QUARTIER AGEN	10 personnes

	jeudi 5 décembre 2019	
Matin de 8h00 à 12h00	MENAGE SERVICE PROFESSIONNELS	10 personnes
Après Midi de 13h00 à 17h00		

7. Annexe : diaporama de la réunion





Le format

- ½ journée soit 4 heures de face à face pédagogique
- Groupe de 10 personnes – présentation individuelle.
- 1 encadrant

Lieux: Marmande (cist47)

- Agen – chambre des métiers
- Agen - salle réservée par ARDIE
- Villeneuve sur lot – la régie de quartier

Contractualisation

- Rendez vous préalable à la sensibilisation
- Pas de convention
- Une convocation par participant
- Une attestation de présence
- Une feuille d'émargement
- Synthèse de l'action

Intervenants

- Stéphanie VAIDIE - Ingénieur Hygiène et Sécurité
- Véronique COLLIN - IPRP

CIST47 - La Croix de Laget - 47500 Saint Perdon de Boreil 05/2019

Merci
Avez- vous des questions?

CIST47 - La Croix de Laget - 47500 Saint Perdon de Boreil 05/2019

Pour les absents à la réunion, si vous souhaitez mettre en place un atelier à destination de vos salariés en insertion, merci de prendre contact avec Stéphanie Vaidie et Véronique Collin par écrit aux adresses mails suivantes : stephanievaidie@cist47.fr et veroniquecollin@cist47.fr et d'en informer Ardie 47, appui-rh@ardie47.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour toute suggestion, observation et nous faire remonter vos besoins et vos pratiques à essayer !

Merci à tout-e-s de votre présence et de votre collaboration !

Stéphanie VAIDIE, stephanievaidie@cist47.fr

Véronique COLLIN, veroniquecollin@cist47.fr

Caroline Ragazzi, appui-rh@ardie47.fr , port.07 57 40 38 78

AGENCE RECHERCHE et DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

Rue du Trech, ZAC Agen Sud 47000 AGEN

Tél. 05 53 98 60 76 - www.ardie47.org



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020